

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESNAY

Séance du 19 octobre 2016

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : Stéphanie Le Peltier (pouvoir à Alain Labbez), Séverine Vié (pouvoir à Pascal Drogrey)

Date de convocation : 11 octobre 2016

Secrétaire de séance : Denis Clerc

Ordre du jour : le Maire propose que deux sujets supplémentaires soient joints à l'ordre du jour : ventes de bois et nouvelle caserne de pompiers, proposition adoptée à l'unanimité

Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil du 7 septembre 2016, approuvé à l'unanimité.

1. Travaux rue Chamboz : 3 devis ont été remis. Celui de l'entreprise Eiffage (14 901 € TTC) est retenu, il prévoit la pose d'un enrobé depuis le dessus de la rue Chamboz sur 300 mètres environ avec pièges à eaux. Les travaux d'épaulement seront faits directement par la commune, soit une économie de 4000 €. Le Conseil Municipal charge le maire de demander une subvention au conseil départemental au titre de l'ESTJ (engagement pour les solidarités territoriales jurassiennes).

2. Nomination d'agents recenseurs : deux personnes ont fait acte de candidature : Mme Marie-Claude Correia et Mme Brigitte Saillard sont nommées agents recenseurs. Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 auprès de tous les habitants de la Commune.

3. Taxe d'aménagement : cette taxe de 2 % (dont deux tiers reviennent à la Commune, le reste au Département) frappe tous les travaux de construction soumis à autorisation d'urbanisme entrepris sur la Commune. Elle a rapporté un peu plus de 5000 € en 2015. En 2017, la Direction départementale des travaux du Jura ne traitera plus les documents d'urbanisme, qui devront donc être réalisés auprès d'organismes privés payants, au moins tant que la future Communauté de communes ne reprendra pas cette compétence. Néanmoins, le Conseil décide de renouveler la taxe à son montant actuel.

4. Produits irrécouvrables : la Trésorerie de Poligny nous signale que 276 € dus par des anciens habitants de la Commune au titre de l'eau et ordures ménagères ne pourront être recouverts suite à surendettement (décision de justice). Le montant de recettes prévues au budget sera donc diminué d'autant.

5. Modification des statuts de la CCAVV : il s'agit de l'autoriser à modifier les statuts pour prendre la compétence « réhabilitation » au sein de la rubrique « SPANC » (service public d'assainissement non collectif, qui s'occupe de vérifier si les obligations des résidents non reliés au réseau d'assainissement d'eau de la Commune sont bien réalisées). Le Conseil donne son accord.

6. Assurance du personnel : il s'agit de renouveler une assurance permettant à la Commune d'être remboursée des indemnités d'assurance maladie qu'elle pourrait être amenée à supporter en cas d'arrêt maladie du personnel excédant 9 jours consécutifs. Coût : 1967 € Le Conseil donne son accord.

7. Fusion des trois Communautés de Communes APS (Arbois, Poligny, Salins) : la future grande Communauté de communes se substituera aux 3 actuelles à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle regroupera 22400 habitants de 66 Communes. Le Conseil communautaire sera réduit par rapport aux trois Conseils actuellement existants. Mesnay, par exemple, comme toutes les « petites » communes, verra le nombre de ses conseillers communautaires passer de 3 à 1. Mais pour les actuelles Communes « centres » (Arbois, Poligny et Salins), deux possibilités légales existent. La première est un accord dit de « Droit commun » : 32 conseillers communautaires (11 pour Arbois, 13 pour Poligny et 8 pour Salins). La seconde est un accord dit « Local », réduisant à 25 le nombre de Conseillers communautaires des trois Communes centres (8 pour Arbois, 11 pour Poligny et 6 pour Salins). Le Conseil tranche en faveur de « l'accord local » par 7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions. La mise en œuvre dépendra cependant des décisions des autres Communes.

8. Vente des bois 2017 : la Commune possède 439 hectares de forêt. Cette année, l'Office national des Forêts propose que les bois qui devront être abattus et vendus aux exploitants les mieux disant concernent les parcelles 33 (résineux), 19 et 20 (feuillus). Les bois situés sur la côte Madame sont très difficiles d'accès et donc difficiles à vendre. Le produit de ces ventes risque donc de ne pas être aussi élevé que les années précédentes. Ces ventes à venir sont à distinguer des affouages, lesquels concerneraient les parcelles 10, 11, 12, 19, et 26. Proposition adoptée par le Conseil à l'unanimité.

9. Nouvelle caserne de pompiers : l'actuelle n'est plus adaptée aux besoins. Le SDIS propose d'en construire une nouvelle sur un terrain (situé à côté de la future nouvelle Gendarmerie) que la mairie d'Arbois céderait gratuitement. Le coût de cette construction de 606 m² couverts (+1520 m² d'espace non construit pour parking et exercices) serait de 890 000 € à la charge du SDIS pour moitié et des Communes desservies pour l'autre moitié (445 000 €). La quote-part pour Mesnay serait de 41 000 € Le financement proposé par le SDIS s'étale sur trois ans (environ 14 000 € chaque année). Le Conseil approuve le principe de cette construction, mais souhaite négocier avec le SDIS les conditions de son financement communal.

10. Questions diverses :

Le Maire donne lecture de plusieurs lettres reçues qui appellent des réponses, notamment :

- Mr ROLET Damien qui loue actuellement un terrain à la Commune au lieu dit « les Souillerots » pour y élever des chevaux souhaite acheter la parcelle louée afin d'y construire un bâtiment destiné à stocker le fourrage. La commission travaux souhaite davantage d'explications pour statuer sur cette demande.

- Le repas des anciens est désormais supprimé, remplacé par un colis. Il est suggéré que ceux qui le souhaitent viennent partager le goûter des enfants le 15 décembre.
- La chorale Chantevigne chantera pour la cérémonie du 8 mai.
- Un « jardin du souvenir » sera mis en place dans le cimetière pour le recueil des familles ayant choisi la crémation lors du décès d'un de leurs proches.
- Le Maire donne lecture d'une demande d'installer des distributeurs de sacs pour déjections canines : refus du conseil municipal.
- Maison en péril rue de l'huilerie: lecture du courrier d'un riverain concerné par cette maison qui somme la communauté de communes qui a les compétences, d'engager les travaux, afin d'éviter l'éboulement du mur mitoyen. Il en va de la sécurité des biens et des personnes. Affaire à suivre.
- Don de 100 € de la cartonnerie pour la mise à disposition de la Moutelle tous les mardis après midi. Le conseil municipal remercie l'association.

Fin de séance